

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOUT 1937

des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES

et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, VALENCE, etc

Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6^{me})Trésorier : M. P. OMISOS, 9, cours du Docteur-Long, Lyon (3^e)

ABONNEMENT ANNUEL : France et Colonies Françaises : 8 N.F. — C.C.P. Lyon 101-98
Etranger 9 N.F.

pour l'îlot d'espèces méditerranéo-montagnardes de la Côte et un peu plus au sud pour l'îlot d'espèces subméditerranéenne de Saint-Aubin.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- 1 — ANGOT : Etude sur le climat de la France — Annales du B.C.M., années 1884, 1903, 1904, 1911, 1913, 1914, Gauthier-Villars, Paris.
- 2 — CANDOLLE (Alphonse DE) : Géographie botanique raisonnée — Masson, Paris 1855.
- 3 — EMBERGER : Les limites de l'aire de végétation méditerranéenne en France — Bull. de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse, 1943, 78, Toulouse.
- 4 — FLAHAULT : La distribution géographique des végétaux dans la région méditerranéenne française — Lechevalier, Paris 1937.
- 5 — GAUSSEN (H.) : Géographie des plantes — Collin, Paris 1933.
- 6 — GUILLAUME (A.) : Etude sur les limites de végétation dans le Nord et l'Est de la France — Thèse — Paris 1923.
- 7 — GUILLAUME (A.) : La limite de végétation de *Rubia peregrina* — Bull. Société Botanique de France 95, P. 265, 1948.
- 8 — GUILLAUME (A.) : Encore une fausse relique : la florule semi-méditerranéenne du Sud de la Côte-d'Or — C. R. de la Société de Biogéographie, 1955.
- 9 — GUILLAUME (A.) : La flore méditerranéenne en France — Bull. de la Société Botanique de France 1957, N° 1 et 2.
- 10 — GUILLAUME (A.) : Limite des plantes ne supportant pas le climat méditerranéen — C. R. Société de Biogéographie, Paris, 1958.
- 11 — LENOBLE : Sur la définition de la région méditerranéenne en géographie botanique et ses limites dans le sud-est de la France — Bull. Société Botanique de France, 1934, p. 88-96.

Présenté à la Section botanique en sa séance du 11 avril 1959.

NOTE SUR *HOPLOSIA FENNICA* PAYK. ET *LIOPUS PUNCTULATUS* PAYK. (COL. CERAMBYCIDAE)

par J.-L. et J.-P. NICOLAS.

Au cours de ces dernières années, nous avons eu la chance de faire en Côte-d'Or d'assez nombreuses captures d'un Cérambycide qui passe pour rare en France : *Hoplosia fennica* Payk. Ces captures ont été faites en deux points de ce département, d'où l'insecte n'était pas connu.

La plupart des spécimens ont été pris à Bouilland, aux environs de Beaune, à deux ans d'intervalle (VI-1956 et VI-1958) sur les mêmes tas de bûches de diverses essences non résineuses où dominait le tilleul. Les insectes, invisibles dans la journée, parcouraient rapidement ces bûches au crépuscule, en compagnie de nombreux *Haplocnemia curculionoides* L. et *Exocentrus lusitanus* L. En dépit de nos efforts, nous n'avons pu acquérir la certitude que l'insecte se développait dans le tilleul. On pourra en tout cas remarquer que l'*Hoplosia* paraît assez indifférente au degré de fraîcheur du bois dans lequel elle évolue, puisque les premiers spécimens ont été capturés sur des arbres coupés depuis quelques mois seulement et que ces mêmes bois, trois ans environ après la coupe, permettaient encore de prendre quelques *Hoplosia*.

C'est à Plombières-lès-Dijon, au lieudit Champ-Larran, toujours en juin (1957), que nous avons capturé deux autres *Hoplosia* en battant des fagots de l'année. Là non plus il ne nous a pas été possible de nous assurer de la nature du bois recherché par l'insecte ; on notera toutefois que les fagots renfermaient eux aussi des branchettes de tilleul, arbre qui n'est pas rare à cet endroit, mais où manquent les résineux.

Ces captures, répétées pendant plusieurs années et faites à 50 km les unes des autres, permettent d'affirmer qu'il ne s'agit pas là d'importations accidentelles. Mais elles ont un tout autre intérêt. *Hoplosia fenica*, bien que n'ayant jamais été signalée de Côte-d'Or, y a pourtant été déjà prise il y a cent ans : un petit spécimen de cette espèce figure à la collection Rouget, conservée au Muséum d'Histoire naturelle de Dijon. Il est étiqueté de façon précise et les notes de chasse de Rouget nous apprennent qu'il provient également de Plombières-lès-Dijon, à quelques centaines de mètres du lieu où nous avons retrouvé cette espèce : « Combe de Neuvon, sur bûches ou fagots ». Or cet insecte est déterminé par erreur « *Liopus punctulatus* Payk. » et tous les auteurs ont entériné cette détermination, ce qui a conduit à faire classiquement figurer la Côte-d'Or au nombre des rares départements français où se trouverait le *Liopus punctulatus* Payk.

Ce qui porte la confusion à son comble, c'est que le spécimen en question a été vu par le Pr. F. PICARD lui-même qui écrit : «...j'ai examiné l'exemplaire pris en Côte-d'Or par ROUGET et conservé dans sa collection. C'est indubitablement le (*Liopus*) *punctulatus* Payk. » (Ceramb., p. 124). Une telle confusion entre ces deux espèces, qui se distinguent assez aisément, ne peut s'expliquer que par un examen sommaire de la part du Pr. F. PICARD qui, vraisemblablement, s'est borné à s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'un *Liopus nebulosus* L. sans même envisager qu'il puisse s'agir d'un autre genre. Nous ajouterons que l'utilisation des tableaux dichotomiques de l'ouvrage de F. PICARD lui-même conduit infailliblement, pour l'insecte qui nous intéresse, au genre *Hoplosia*, ce qui enlèverait les derniers doutes quant à son identité si tant est qu'il puisse y en avoir.

De ces constatations, il ressort que l'une des rares localités où il paraissait certain que *Liopus punctulatus* Payk. ait été capturé est à rayer définitivement de nos faunes et catalogues. Or, comme par ailleurs, le Pr. F. PICARD prend soin de mettre en doute deux autres localités, celles de Chamonix (PLANET) et de St-Pair (PESQUET) (l.c. p. 124), on en vient à se demander si le *Liopus punctulatus* Payk. existe en France en dehors de l'Alsace (SCHERDLIN) et des Basses-Alpes (Forêt de Siron, PEYERIMHOFF), seules provenances qui n'aient jamais été controversées. Il convient en revanche d'ajouter la Côte-d'Or à la liste des départements qui comptent l'*Hoplosia* dans leur faune.

Nous tenons à remercier M. le Pr. R. DENIS, à l'amabilité de qui nous devons d'avoir accès aux collections du Muséum de Dijon qui nous sont souvent d'un grand secours, et M. G. COLAS qui a attiré notre attention sur l'intérêt de nos premières captures.